

# SOMMET CITOYEN

## Fiche action

Document de travail - Estimations des conditions de faisabilité au 14/02/2018

### ATELIER 7

### PETITIONS CITOYENNES

#### PROPOSITION D'ACTION

Mettre en place un système de pétitions citoyennes ; interpellation des élus sur des sujets d'intérêt général.

Modalités envisagées	
Système de dépôt des pétitions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En ligne sur la plateforme de participation citoyenne.</li> <li>- En version papier à envoyer au maire, puis transmission pour traitement aux services (formulaires disponibles en mairie de quartier avec enveloppe T).</li> </ul> <p>Formulaires identiques en ligne et papier. Notice explicative pour déposer une pétition à prévoir.</p>
Critères de recevabilité des pétitions, vérifiés par les services de la Ville avant mise en ligne	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Légalité.</li> <li>- Pas de caractère discriminatoire ou diffamatoire.</li> <li>- La pétition doit porter sur tous les sujets sur lesquels le conseil municipal de Strasbourg est appelé à délibérer.</li> </ul>
Temps souhaité proposé pour l'étude de la recevabilité des pétitions déposées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 30 jours ouvrés à compter du jour du dépôt.</li> <li>- Prévoir un accusé de réception.</li> </ul>
Pétitionnaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Habitants de plus de 16 ans, non élus au conseil municipal.</li> <li>- Champs obligatoires à saisir : nom, prénom, coordonnées (mail, adresse postale, téléphone), certifie habiter Strasbourg, signe le pacte.</li> <li>- Précision facultative : pétition déposée au nom de (nom du collectif d'habitants, de l'association).</li> </ul>
Personnes pouvant signer une pétition	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Habitants de plus de 16 ans.</li> <li>- Les signataires devront s'identifier (nom, prénom, coordonnées (mail, adresse postale, téléphone), certifie habiter Strasbourg, signe le Pacte).</li> <li>- Système sécurisé : signature sur réception d'un mail ou sms ? Pas nécessaire a priori car vérification déjà prévue sur MonStrasbourg.eu</li> </ul>
Seuil de signatures proposé à atteindre pour passage en conseil municipal	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 000 signatures.</li> <li>- A partir de 500 signataires, la Ville s'engage à organiser une rencontre entre le Maire ou un élu, le pétitionnaire et la/les directions concernées.</li> </ul>
Durée pour le recueil des signatures	6 mois maximum

Recueil des signatures	- En ligne sur la plateforme de participation citoyenne. Les signatures en ligne sont comptabilisées au fur et à mesure. - En version papier. La Ville remet au pétitionnaire des « pétitions papier ». Au plus tard au bout des 6 mois, le pétitionnaire dépose les signatures à l'adjointe en charge de la démocratie locale (qui les transmet à la MPC).
Instruction / étude de faisabilité par les services des pétitions ayant atteint le seuil de signature	Avant transmission pour présentation en conseil municipal, étude par les services
Modalités de présentation en conseil municipal pour les pétitions atteignant le seuil de signatures requis	Interruption de séance pour la présentation par le pétitionnaire, reprise de la séance, débat et vote.

Conditions de faisabilité identifiées	
Périmètre (géographiques, compétences)	Ville de Strasbourg (pétitionnaires, signataires, objet des pétitions).
Calendrier envisageable	Lancement : octobre 2018 SEDL. <b>NB : Vérifier les conditions de période électorale</b>
Coûts estimés	- Développement du module en ligne - Communication sur le dispositif - « Kit » pétitions
Impact estimé sur le temps de travail des agents (élevé/moyen/faible)	Selon nombre de pétitions reçues.
Impact estimé sur le système d'information de la Ville (élevé/moyen/faible)	
Réorganisation du service public identifiée	
Moyens matériels/logistiques	- Mise à disposition des formulaires papiers et des formulaires de recueil de signatures (« kit pétition »). - Développement du module sur la plateforme.
Aspect technique	X
Aspect juridique	Ne rentre pas dans le cadre du droit de pétition (article 72-1 de la Constitution).
Contraintes/risques identifiés	Un risque de « détournement » du dispositif.
Leviers/conditions de réussite identifiées	Clarté des règles et du processus
Nécessité d'une délibération	Oui
Impact sur l'environnement	
<b>QUESTIONNEMENTS / POINTS D'ATTENTION</b>	